

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 006-218/12/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Métropole Initiative et approbation d'une convention

DPEATSV 12/7884/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de très petites entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Mirco-entreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative qui fédère 241 plateformes sur tout le territoire.

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- une assistance au montage du projet,

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2012

- un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat.

Cette structure a accueilli près de 17 500 porteurs de projets (près de 1000 par an).

Plus de 12,6 millions d'euros ont été prêtés afin de soutenir la création et la reprise de plus de 2.600 entreprises (à la fin décembre 2011) avec un taux de pérennité de plus de 75 % à trois ans (et plus de 60 % à 5 ans). Depuis cette date, plus de 4100 emplois qui ont été créés ou maintenus au démarrage des entreprises financées au moyen d'un prêt d'honneur.

Le renforcement du fonds de prêt d'honneur, a permis de soutenir des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi dans leur grande majorité (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, salariés à temps partiel).

Il a également bénéficié à des porteurs rencontrant des difficultés pour accéder « en direct » à un crédit bancaire pour financer leur projet de création – reprise.

L'objectif constant et permanent de MMI est d'améliorer la pérennité des entreprises financées.

Depuis 2008, MMI s'est positionnée de manière significative sur le créneau de la reprise de petites d'entreprises, qui représente 30 % de son activité ces dernières années.

La reprise d'entreprise nécessite un apport en fonds propres plus élevé des porteurs de projets (et par la même du prêt d'honneur) que dans un projet de création.

Sur la période 2008 à 2011, plus de 150 projets de reprises ont été financés pour un montant global d'intervention de 1.370.550 euros, soit un prêt d'honneur moyen de plus de 9.100 euros.

Suite à une expérimentation menée sur 2011, Marseille Métropole Initiative propose un prêt d'Honneur de Croissance, pour financer le premier développement de très petites entreprises qui ont un potentiel. C'est également un outil supplémentaire dans le cadre du suivi des entreprises. Il s'agit, là encore, de renforcer les fonds propres du créateur, raison d'être du prêt d'honneur.

En 2011, le taux de couplage avec un prêt bancaire est de plus de 96 % et avec 1 euro de prêt d'honneur, 6 euros de prêt bancaire sont levés – effet de levier de 6 (à titre de comparaison : en 2005, le taux de couplage était de 40% et l'effet de levier de 2,1).

En 2011, le nombre de projets aidés est de 127 contre 153 en 2010, et le montant de l'enveloppe des prêts d'honneur s'élevait à 927.749 euros contre 1.156.000 euros en 2010.

Cette diminution est observée sur l'ensemble des plateformes PACA initiative. En outre, la baisse de ressources affectées au fonds des prêts d'honneur a pesé sur le volume de prêts et le montant des prêts accordés.

Le taux de couplage du prêt d'honneur avec un prêt bancaire est de près de 97 % en hausse en 2011. Le montant des prêts bancaires associés est passé de 4.534.740 euros à 5.385.830 euros, soit un effet de levier de près de 5,84. Les entreprises qui ont obtenu un cofinancement bancaire, par l'intermédiaire de MMI, ont un taux de pérennité de 20 points supérieurs à la moyenne nationale.

En outre, MMI permet aux créateurs d'accéder à d'autres dispositifs de prêts à taux zéro : le dispositif nacre, financement Etat et Caisse des Dépôts. Ainsi, en 2011 en raison d'objectifs conventionnés en baisse au niveau régional, 72 entreprises contre 93 en 2010, ont été soutenues par un prêt NACRE, pour un montant global de 612.750 euros contre 883.150 euros en 2010.

Au total, MMI a accueilli 410 candidats, 209 prêts ont été accordés, représentant 148 entreprises soutenues et 256 emplois créés ou maintenus.

Ainsi en 2011, ce sont 7,7 millions d'euros injectés dans l'économie locale (1,5 millions de prêts à taux zéro et 6,2 millions de prêts bancaires complémentaires).

Pour l'année 2011, ce sont :

- 800 personnes renseignées
- Plus de 410 personnes accueillies
- 60 comités techniques et d'agrément organisés pour expertiser et statuer sur les demandes de financement,
- 209 prêts à taux zéro accordés (prêt d'honneur + prêt NACRE),

Les perspectives 2012 sont de :

- soutenir et de financer par un prêt d'honneur à taux zéro, 170 projets répartis de la manière suivante :
- 110 créations,
- 40 reprises,
- 20 premiers développements (prêts d'honneur de croissance) contre 4 en 2011.

MMI confortera les relations avec les organismes financiers (maintenir un taux de couplage de plus de 90 % et un effet de levier supérieur à 5), renforcera le dispositif Nacre et poursuivra les actions de suivi auprès d'environ 250 chefs d'entreprises.

Le montant prévisionnel des prêts d'honneur engagé sera de 1.420.000 euros.

L'effectif de MMI s'élève à 10 collaborateurs, soit un collaborateur supplémentaire par rapport à 2011, et près de 80 bénévoles.

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2012, s'élève à 956.530 euros en légère diminution par rapport à 2011 (982.514 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

481.500 euros :	Charges de personnel
86.840 euros :	Mise à disposition Ville de Marseille (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature)
65.300 euros :	Autres services extérieurs
28.890 euros :	Services extérieurs
11.000 euros :	Achats, fournitures
276.000 euros :	Charges exceptionnelles/contentieux avec l'UE
7.000 euros :	Divers

La part des charges de personnel s'élève à 71 % du budget hors charges exceptionnelles, la masse salariale augmentant légèrement par rapport à 2011 (67 %).

Les recettes sollicitées sont constituées par :

350.000 euros :	Ville de Marseille
60.000 euros :	Région Paca
98.000 euros :	Dispositif Nacre (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts)
35.690 euros :	Cotisations et entreprises
30.000 euros :	MPM
20.000 euros :	Département des Bouches-du-Rhône
276.000 euros :	Convention Caisse des Dépôts/Ville/Charges exceptionnelles
86.840 euros :	Mise à disposition Ville de Marseille (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature)

Le budget prévisionnel ne comporte aucune participation des fonds structurels de l'UE.

Les ressources prévisionnelles du budget du fonds de prêt d'honneur pour 2012 représentent un total de 1.423.681 euros, elles se répartissent de la façon suivante :

Fonds publics :

75.000 euros : Région PACA
70.000 euros : MPM

Fonds privés :

Banques :

10.000 euros : Crédit Agricole
15.000 euros : Caisse d'épargne
20.000 euros : Crédit mutuelle

Entreprises :

1.735 euros Prémalliance
20.000 euros SEM
4.000 euros Hammerson

Dotation Caisse des Dépôts 100.000 euros

- Remboursements prêts d'honneur : 1.150.000 euros
- Irrécouvrables à soustraire : 45.000 euros
- Frais d'actes et de contentieux : 30.000 euros
- Engagements à réaliser N-1 : 32.946 euros

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2012 :

- Au fonctionnement de MMI, pour un montant de 30.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2011)
- A l'abondement du fonds des prêts d'honneur pour un montant de 70.000 euros

Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 004-718/11/CC du 21 octobre 2011, portant approbation de la création d'une autorisation de programme relative à l'abondement au fonds de prêt d'honneur de Marseille Métropole Initiative ;
- La délibération n° 0004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création de petites entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30 000 euros à l'association Marseille Métropole Initiative.

Article 2 :

Est approuvée la participation à l'abondement du fonds des prêts d'honneur pour un montant de 70.000 euros

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Marseille Métropole Initiative

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320 pour la subvention de fonctionnement attribuée pour un montant de 30.000 euros
- Opération n°2011/00235 – Nature : 20422 – Fonction : 90 - Chapitre : 204 – Sous politique : B320
Crédits de Paiement 2012 : 70.000 euros pour l'abondement au fonds d'intervention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI